

DURÉE 1H15

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au : 01 71 06 30 30 ou par mail : fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale



AGIR POUR LE LOGEMENT

PARCOURS TRANSACTION

L'ESSENTIEL DE LA LOI HOGUET ET SES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

OBJECTIFS

- Procéder à un tour d'horizon des règles applicables dans le cadre de la loi Hoguet et de ses évolutions récentes issues des lois alur et Macron
- Permettre aux professionnels de l'immobilier d'appréhender les obligations essentielles en résultant dont l'irrespect peut conduire notamment à la perte des honoraires et à des sanctions disciplinaires, pénales et administratives

LE PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers, négociateurs, gestionnaires

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

André Renault, consultant en immobilier 15 ans d'expérience - Maitrise de droit des affaires



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA LOI HOGUET

- Champ d'application
- Extensions de la loi ALUR
- Préalables à l'exercice des activités d'entremise et de gestion : incapacités, aptitudes professionnelles, cartes professionnelles et attestations d'habilitation, garantie financière,...
- Instances d'encadrement et de contrôle des activités de transaction et de gestion immobilières/Perspectives



PARTIE 2

LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS D'ENTREMISE ET DE GESTION

- Code de déontologie
- Registres
- Formation continue
- Particularités applicables aux agents commerciaux
- Sanctions disciplinaires, pénales et administratives



PARTIE 3

LES MANDATS TELS QUE DÉFINIS PAR LA LOI HOGUET ET SON DÉCRET D'APPLICATION

- Passation des mandats: chronologie mandats/négociation
- Conditions des mandats
- dispositions obligatoires
- rémunération
- clauses pénales
- · Information des clients et publicité



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

